

Compte rendu de la séance du 26 mars 2021

Département de la
Charente

MAIRIE DE
SAINT GERMAIN DE MONTBRON
Compte-rendu

Nombre de membres

en exercice : 11

Séance du 26 mars 2021 (18 h 30)

L'an deux mille vingt et un le vingt-six mars l'assemblée régulièrement convoquée le 19 mars, s'est réunie sous la présidence de Danielle COMBEAU

Présents : 7

Sont présents : Danielle COMBEAU, Françoise ARSICAUD, Isabelle CARTIER, Justine GADON, Jérôme MARQUES LOURENÇO, Jean Elian NAUDAUD, Stéphane VANACKERE.

Pouvoirs : 2

Pouvoirs : Jean-Philippe GUICHARD à Françoise ARSICAUD, Laurent LOCUSSOL à Jérôme MARQUES LOURENÇO

Votants : 9

Absents : Patrick DEVERS, Stéphanie MAGUIN

Secrétaire de séance : Justine GADON

Approbation du compte-rendu du 8 mars 2021

APPROUVE A L'unanimité

Délibération pour arrêter le montant des travaux de la salle des fêtes

La commune a lancé un marché de travaux pour la mise aux normes et l'accessibilité de la salle des fêtes située sur la parcelle cadastrée C999 sise 384 rue des Peux 16380 St-Germain-de-Montbron.

Suite à la présentation du rapport d'analyse des candidatures ainsi que le tableau récapitulatif de la CAO et le marché de travaux (cf. annexe 1), il est demandé au CM d'arrêter le montant des travaux à la somme de 437 456.94.33 € HT (soit 524 948.33 € TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil arrête le montant des travaux à la somme de 437 948.33 € (soit 524948.33€).

Proposition Prêt

Mme le Maire soumet au CM la proposition d'offre de prêt du Crédit Mutuel (cf. annexe 2) et du Crédit Agricole (cf. annexe 3).

Le CM, après avoir entendu l'exposé du Maire et après délibération :

- Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté, pour un prêt d'un montant de 220 000 € sur 10 ans.

Délibération emprunt

Après exposé de Mme le Maire sur les propositions d'un prêt d'un montant de 220 000€ sur (10 ou 12 ans) il est demandé au conseil municipal l'autorisation de faire les démarches auprès du Crédit Mutuel afin de contracter un prêt et autorise le Maire à signer tout document se référant à cet emprunt.

Délibération concernant le lancement de la procédure de cession d'un chemin rural

M Stéphane VANACKERE étant intéressé par le projet, Mme Le Maire lui demande de ne pas participer au débat et au vote et de se retirer de la salle.

Afin d'assurer la défense incendie au lieu-dit « Le Chaillats » et par délibération en date du 25/09/2013 la commune avait acquis une parcelle d'une superficie de 536 m². En contrepartie la commune s'était engagée à céder un morceau de chemin rural soit 99 m² qui partage le reste de parcelle en 2 au prix de 2 le m² et frais de notaire à la charge de la commune. La division parcellaire a été faite par le géomètre. Pour effectuer la régularisation la commune a l'obligation de procéder à une enquête publique (afin de procéder à l'aliénation d'une partie du chemin rural).

Conformément aux art. L 161- et suivants du code rural et de la pêche maritime.

La vente d'un chemin rural peut être décidée sous deux conditions :

- Les chemins doivent, en pratique, ne plus être affectés à l'usage du public,
- Le maire doit effectuer une enquête préalable.

L'enquête publique est réalisée conformément au code des relations entre le public et l'administration et selon les modalités fixées par le décret N° 2015-955 du 31 juillet 2015.

Le conseil municipal après en avoir délibéré doit décider de lancer la procédure de cession du chemin rural prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;

- Demander à Mme le maire d'organiser une enquête publique sur ce projet.

Le conseil municipal doit donner son accord à Mme le Maire pour lancer la procédure de cession et d'organiser l'enquête publique.

Le conseil municipal donne son accord pour lancer la procédure d'EP

Vote du CA

1. Approbation du Compte Administratif et du compte de gestion 2020 (Commune)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de COMBEAU Danielle délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par le Maire, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		171307.90	356.85		356.85	171 307.90
Opérations de l'exercice	234 371.15	264 616.92	47 420.33	51 418.47	281 791.48	316 035.39
TOTAUX	234 371.15	435 924.82	47 777.18	51 418.47	282 148.33	487 343.29
Résultat de clôture		201 553.67		3 641.29		205 194.96
		Restes à réaliser				167 969.00
		Besoin/excédent de financement Total				373 163.96
		Pour mémoire : virement à la section d'investissement				139 683.

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
201 553.67	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020.

Motion en faveur du maintien de la trésorerie

La trésorerie de Montbron devrait fermée fin 2021, un éloignement des services publics, des déplacements de plus en plus éloignés pour des services dit de « proximité ». Nous avons déjà subi la fermeture de 2 gendarmeries et des effectifs réduits la CDC n'a même pas un gendarme par commune. La désertification des services publics dans les zones rurales et pourtant si convoitées lors des confinements successifs. Les zones rurales et les habitants de ces zones ont les mêmes droits que chaque citoyen, avoir des services publics de « proximité ».

Le conseil municipal s'oppose à la fermeture de la Trésorerie de Montbron.

Frelons asiatiques

Participation 50% commune - 50 % administrés

Questions diverses

- Jardin du souvenir, de plus en plus de demandes sont faites en mairie, des devis sont en cours. Celui-ci pourrait être fait dans le nouveau cimetière au bout de l'allée principale. Interdire le désherbant.
- Concessions échues ou en état d'abandon
- Faire un inventaire des tombes qui représentent un danger, afin de redonner la sécurité et la salubrité du lieu. Prévoir également un ossuaire avant de commencer la procédure de reprise de concession et pour des concessions échues.

- Tableau permanences élections + commissions listes électorales 3 plages horaires à prévoir.

- Devis voies communales

- Bulletin municipal retour textes 15/04 pour distribution fin mai début juin, commission animations 22 avril, fleurissement, troc aux plantes, à voir lors de la commission.

- Emploi saisonnier

- Point sur les délégations CDC (tableau affiché en mairie).

- Salaire Agents suit l'évolution de carrière avec le CDG16
- Prise de Poste Christelle tout se passe très bien est à 20h/semaine depuis le 1^{er} mars 2021.

Fin de séance : 22 h 05